

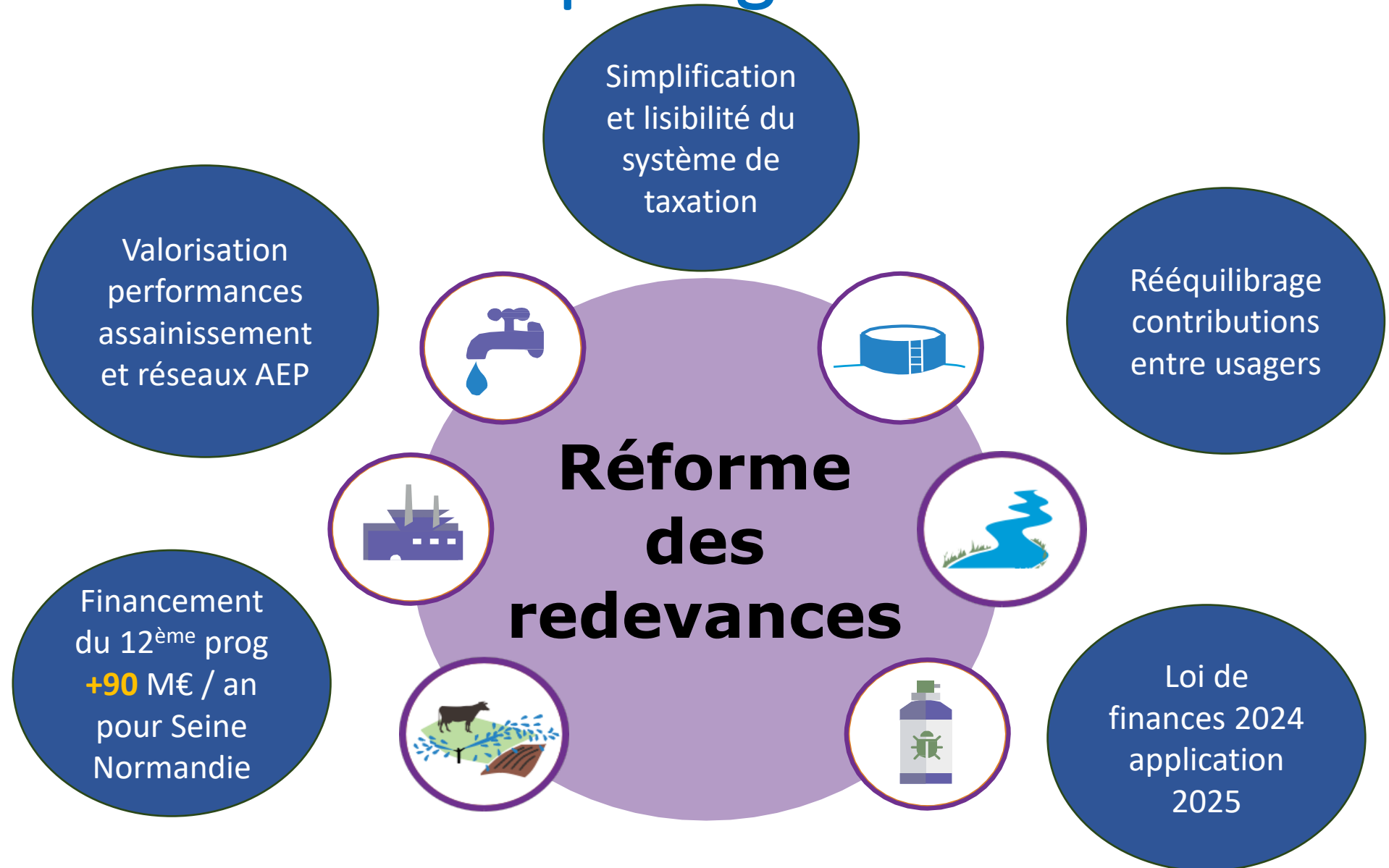


Réforme des redevances et recettes du programme d'intervention 2025-2030

Etat Mai 2024

FORUM du 20 juin 2024

Plus incitatives et mieux partagées



Dispositif actuel



futur des redevances

Redevance Prélèvement M€
(avec majoration Grenelle)

Redevance Pollution Domestique

Redevance Modernisation Réseaux de
Collecte

Primes pour performance épuratoire

Redevance MRC payée par les
industriels

Redevance Pollution Non Domestique

Redevance Prélèvement (*sans majoration
Grenelle*) et avec taux plancher

Redevance performance eau potable

Redevance consommation d'eau
potable

Redevance performance
assainissement

Redevance Pollution Non Domestique
avec changement des redevables

Nouvelle redevance

1 redevance de Consommation d'eau Potable

Utilisation de l'eau potable, qui de facto n'est plus potable après



Assujettis : **abonnés au réseau de distribution d'eau potable***

Assiette : **m³ d'eau potable consommés**

calcul : **m³ d'eau potable consommés X tarif en €/m³**

** Usagers domestiques, industriels... sans plafonnement*

Impact redevance existante

Redevance Prélèvement

Prélèvement d'eau dans le milieu naturel



Assujettis : maître d'ouvrage qui prélève dans le milieu

Assiette : m³ d'eau prélevés dans le milieu naturel

calcul : m³ d'eau prélevés
x **tarif** en €/m³

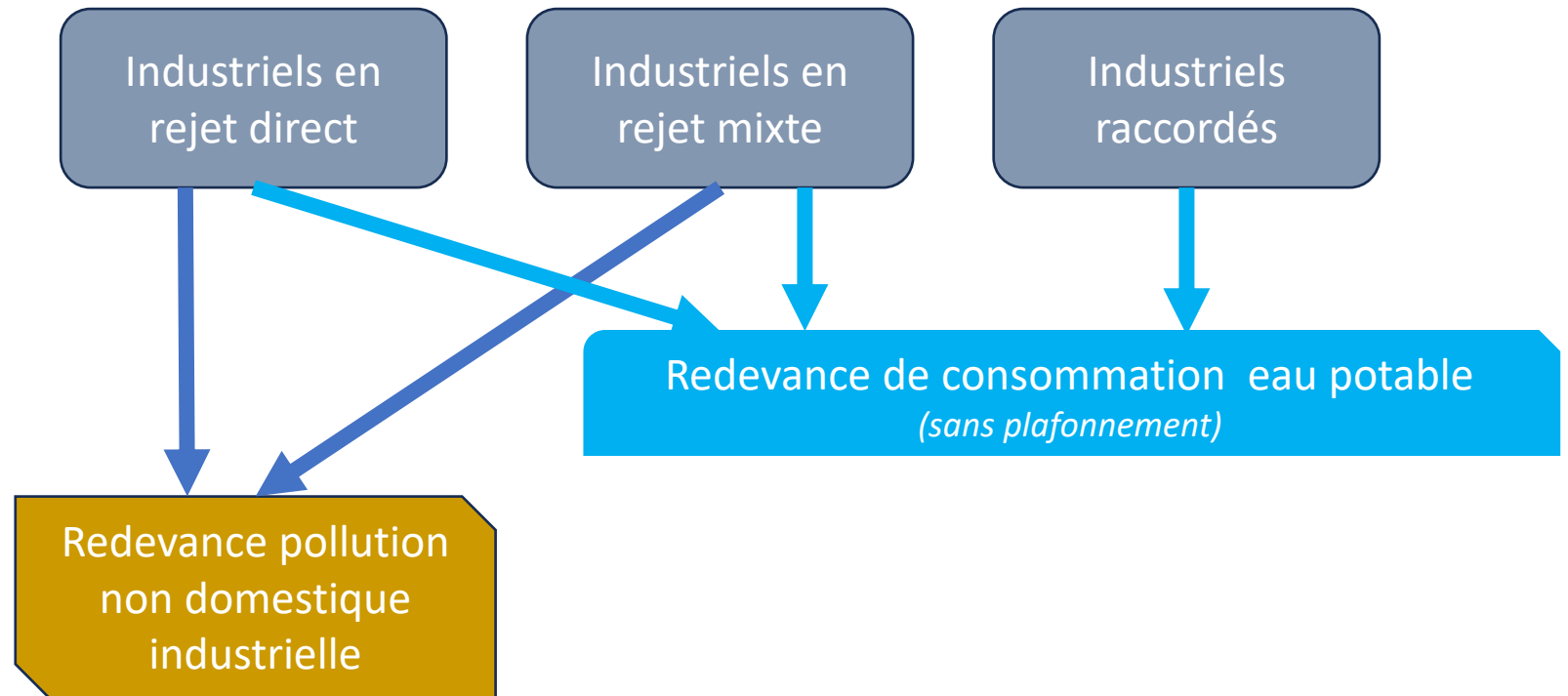
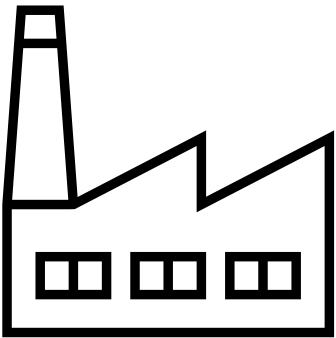
Instauration de tarifs planchers

Suppression du doublement du tarif dit « Grenelle »

Majorations pour absence ou défaillance de compteur ou absence de registre de suivi

Impact redevance existante

Redevance pollution non domestique industrielle



- *Fin du basculement en pollution domestique des industriels sous le seuil*
- *Suppression de la publication des listes de redevables directs par l'agence*



Les nouvelles redevances incitatives



Nouvelles redevances incitatives

Redevance performance
réseaux eau potable

Valorisation de la suppression des fuites
et de la connaissance de l'état du réseau de
distribution d'eau potable



Assujettis :
collectivités
compétentes en
distribution
d'eau potable

Assiette : m³
d'eau facturés en
eau potable



redevance pour performance des réseaux d'eau potable

=

m³ eau potable facturés

X

tarif voté par instances agence de l'eau *

X

(1 – [COEF Performance [0 à 0,55] + COEF Gest Patrimoniale [0 à 0,25])

* Vote au CB de juillet des tarifs AESN

Nouvelles redevances incitatives



Redevance performance réseaux eau potable

- **COEF Performance** [0 à 0,55] :
indice linéaire de consommation
rendement réseau
- **COEF Gestion Patrimoniale** [0 à 0,25] :
connaissance patrimoniale des réseaux : plan, linéaire de réseau connu...
gestion patrimoniale : SIG, bancarisation des incidents, plan d'actions,...

Nouvelles redevances incitatives

Redevance performance
réseaux eau potable

Exemple:

Assiette : 120 000 m³ facturé pour l'eau potable

1^{er} cas une collectivité performante

$$\text{Redevance} = 120\,000\text{m}^3 \times \text{TARIF} \times 0,3 =$$

2^{ème} cas une collectivité peu performante

$$\text{Redevance} = 120\,000\text{m}^3 \times \text{TARIF} \times 0,85 =$$

Nouvelles redevances incitatives

Redevance performance systèmes d'assainissement

Valorisation de l'autosurveillance, du respect des objectifs de rejet et de l'efficacité épuratoire du système d'assainissement

Assujettis :
collectivités
compétentes
en matière de
traitement des
eaux usées

Assiette : m³
d'eau facturés
au titre de
l'assainissement

redevance pour performance des systèmes assainissement

=

m³ eaux assainis facturés

X

tarif voté par instances agence de l'eau

X

(1 – [COEF autosurveillance [0 à 0,3] + COEF conformité réglementaire [0 à 0,2]
+ COEF efficacité assainissement [0 à 0,2])

Nouvelles redevances incitatives

Redevance performance
systèmes d'assainissement

Contenu des coefficients modulés en fonction
des capacités des stations d'épuration

- **COEF autosurveillance** [0 à 0,3] : bonne réalisation, équipements et documentations en place...
- **COEF conformité réglementaire** [0 à 0,2] : conformité attribuée par les services de police de l'eau
- **COEF efficacité assainissement** [0 à 0,2] : absence de constat de pollution, rendement station, destination des déchets...

Nouvelles redevances incitatives

Redevance performance
systèmes d'assainissement

Exemple:

Assiette : 110 000 m³ facturés au titre de l'assainissement

1^{er} cas une collectivité performante

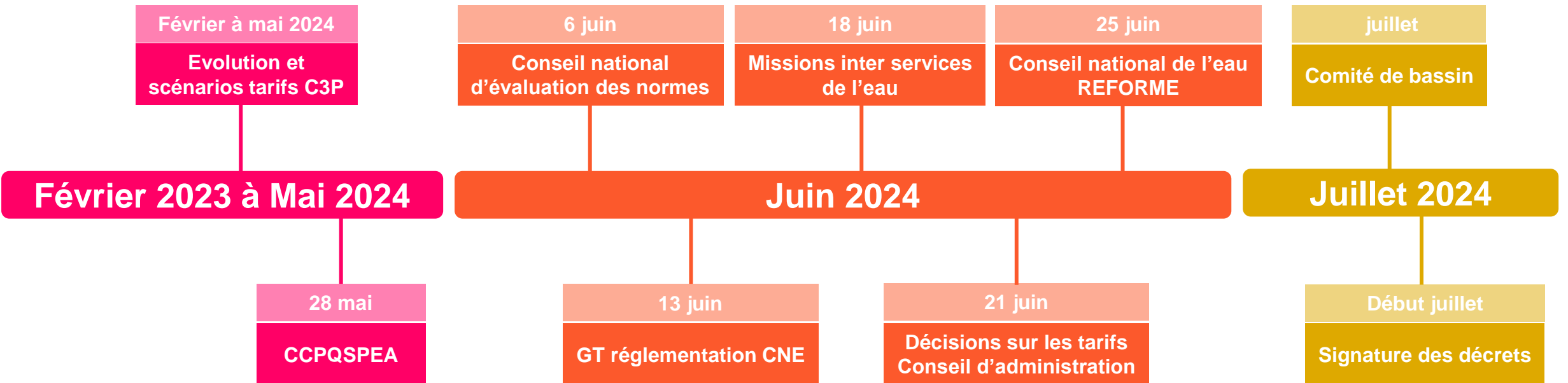
$$\text{Redevance} = 110\,000\text{m}^3 \times \text{TARIF} \times 0,35 =$$

2^{ème} cas une collectivité peu performante

$$\text{Redevance} = 110\,000\text{m}^3 \times \text{TARIF} \times 1 =$$



Calendrier de travail



Les étapes d'information de nos redevables

Fin juin à septembre 2024

Sondage sur les compétences via le téléservice et information à toutes les collectivités



Septembre 2024

Campagne d'information aux redevables du bassin via mail et lien avec notre site internet en vue facturation 2025

31 octobre 2024

Date limite légale de publication de ces tarifs



Dernier trimestre 2024

Information des services de l'Etat

1^{er} trimestre 2025

Information aux collectivités sur modulations





Merci de votre attention

Des questions ?